

AFFICHE LE :

26 février 2019

Département de la Moselle
Arrondissement de Thionville
Canton de Fontoy

Commune d'AUMETZ

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 2019

L'an deux mil dix-neuf,
Le 26 février à 20 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DESTREMONT, Maire.

Étaient présents : M. DESTREMONT Gilles, Maire - M. LAURENT Maurice - Mme RENNIE Madeleine M. PITUELLO Henri - Mme LEBRUN Marie – M. RISSER Patrick - M. ANGELI Hervé - Mme SPANIOL Paola - Mme CANGINI Isabelle - Mme HUBERT Amandine - Mme CHARY Marie-Paule.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avant donné pouvoir : M. BOURGUIGNON Nicolas à M. DESTREMONT Gilles, Mme HUMBERT Bernadette à Mme RENNIE Madeleine, Mme KRANTIC Véronique à Mme HUBERT Amandine. M. RIGHETTI Sébastien à M. ANGELI Hervé, M. SCHROEDER Jean-Marie à Mme CHARY Marie-Paule.

Absents excusés : M. GASCHEN Emmanuel - M. KOGOVSEK David - Mme LEGER Céline.

Mme CANGINI Isabelle a été élue Secrétaire de séance.

N°2019-01 : Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour Sécurisation de diverses rues de la commune et de création de trottoirs au dispositif AMISSUR.

Le Maire d'AUMETZ,

VU la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 modifié,

VU la délibération n° 2014/14 du 30 mars 2014 portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget (4°),

VU le nouveau dispositif AMISSUR (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route) mis en place par le Département. AMISSUR est destiné aux collectivités de moins de 10.000 habitants dotées de la compétence intégrale en matière de voirie, de transports en communs et de stationnement.

INFORME

Article 1 : dans le cadre des dossiers susceptibles d'être éligibles au dispositif AMISSUR, Monsieur le Maire décide de présenter un dossier de sécurisation de diverses rues de la commune et de création de trottoirs.

Article 2 : Ces travaux, estimés à un montant Hors Taxes de 89.357 €, sont détaillés et présentés dans le dossier ci-joint et seront financés de la manière suivante :

Coût Total des Travaux H.T. : 89.357,00 €

Dispositif AMISSUR 30 %, soit : 26.807,10 €

Commune d'Aumetz (autofinancement) : 62.549,90 €

Article 3 : d'imputer les dépenses et recettes correspondantes au budget de l'année en cours.

Article 4 : s'engage à ce que les travaux faisant l'objet du dispositif AMISSUR débutent le plus rapidement possible et soient terminés avant le 15 octobre 2020.

Article 5 : de procéder à l’affichage de la présente décision, de la transcrire au registre des délibérations et d’en rendre compte au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

N°2019-02 : Sollicitation du dispositif AMISSUR pour des travaux de sécurisation de certaines rues d’Aumetz et de création de trottoirs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L’UNANIMITE,

DONNE son accord pour la présentation au dispositif AMISSUR d’un dossier de sécurisation de diverses rues de la commune et de création de trottoirs pour un montant estimatif de 89.357,00 € H.T.,

CHARGE Monsieur le Maire de constituer le dossier de demande de subvention et de le déposer au Conseil Départemental de la Moselle dans le cadre du dispositif AMISSUR,

APPROUVE le Plan de financement prévisionnel suivant :

Coût Total des Travaux H.T. : 89.357,00 €

Dispositif AMISSUR 30 %, soit : 26.807,10 €

Commune d’Aumetz (autofinancement) : 62.549,90 €

DECIDE que les dépenses relatives à ces travaux (89.357,00 € H.T. soit 107.228,40 € T.T.C.) seront inscrites au Budget Primitif 2019,

S’ENGAGE à ce que les travaux faisant l’objet du dispositif AMISSUR débutent le plus rapidement possible et soient terminés avant le 15 octobre 2020.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l’exécution de la présente délibération.

N°2019-03 : Admission en Non-Valeur de sommes dues par différents redevables – Budget Principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L’UNANIMITE,

DECIDE l’admission en non-valeur des différentes créances dont la liste est annexée à la présente délibération pour un montant total de 2.063,47 €,

DECIDE que les crédits nécessaires à l’écriture comptable constatant cette admission en non-valeur seront inscrits à l’article 6541 du Budget Principal 2018,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l’exécution de la présente délibération.

N°2019-04 : Autorisation de prise en charge de frais de déplacements au titre de Mandats Spéciaux pour les Élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L’UNANIMITE,

AUTORISE la prise en charge des frais de déplacements des maires, adjoints et conseillers municipaux dans le cadre de leurs mandats spéciaux.

AUTORISE la prise en charge des frais de bus avec chauffeur et éventuels frais annexes (repas et logement du chauffeur).

AUTORISE la prise en charge d'une assurance pour les bénévoles participants aux différents séjours sur la durée des dits séjours.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2019-05 : Modification du tableau des effectifs au 01 janvier 2019 : Suppression de postes dans le cadre d'un Transfert de Compétence.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

DECIDE la suppression des postes du personnel de la crèche, transféré à la CCPHVA au 1^{er} janvier 2019, à savoir :

Personnel Titulaire :

- 1 Cadre de Santé de 1^{ère} Classe à Temps Complet (catégorie A),
- 1 Infirmier Classe Normale à Temps Complet (catégorie A),
- 1 Educateur de Jeunes Enfants à Temps Complet (catégorie B),
- 2 Auxiliaires de Puériculture Principale 2^{ème} Classe à Temps Complet (catégorie C),
- 1 Adjoint d'Animation Principal 2^{ème} Classe à Temps Complet (catégorie C),
- 3 Adjoints d'Animation à Temps Complet (catégorie C),

Personnel Non Titulaire :

- 2 Auxiliaires de Puériculture Principale 2^{ème} Classe à Temps Complet (catégorie C),
- 3 Adjoints d'Animation à Temps Complet (catégorie C),
- 1 Adjoint Technique à Temps Non Complet (catégorie C).
- 1 Apprentie Petite Enfance

DECIDE que le tableau des effectifs est modifié en conséquence et mis à jour comme suit au 01 janvier 2019 :

GRADES	CAT.	EFFECT IF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	DONT TNC	OBSERVATIONS
SECTEUR ADMINISTRATIF					
Attaché Territorial	A	1	1	0	
Adjoint Administratif. Ppal 1 ^{ère}	C	2	2	0	
Adjoint Administratif. Ppal 2 ^{ème}	C	1	1	0	
Adjoint Administratif	C	2	2	0	
SECTEUR TECHNIQUE					
Technicien	B	1	1	0	
Adjoint Technique 2 ^{ème} Cl.	C	7	6	2	17,5 et 25 Heures/Sem
SECTEUR ANIMATION					
Animateur Ppal 2 ^{ème} Classe	B	1	1	0	
Adj d'Anim. Ppal 2 ^{ème} Classe	C	2	2	0	

Adj. d'Animation	C	3	2	0	
SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL					
Auxiliaire Puer Ppale 2 ^{ème} Clas	C	1	1	0	En disponibilité
ATSEM Principal 2 ^{ème} Classe	C	3	2	1	28 Heures/Semaine
SECTEUR CULTUREL					
Assistant Cons. Ppal 2 ^e Classe	B	1	1	0	
Adj. Patrimoine Ppal 2 ^{ème} Clas	C	1	1	0	
SOUS-TOTAL		26	23	3	

AE – CUI - CONTRACTUELS					
Adjoint Technique 2 ^{ème} Cl.	C	8	8	4	AE – CUE - CDI ou Besoin occasionnel ou saisonnier
Adjoint Administratif.	C	1	0	0	AE – CUE - CDI ou Besoin occasionnel ou saisonnier
Adjoint d'Animation 2 ^{ème} cl. TC	C	1	1	0	AE – CUE - CDI ou Besoin occasionnel ou saisonnier
TSEM 1ère Classe TC	C	1	0	0	AE – CUE - CDI ou Besoin occasionnel ou saisonnier
SOUS-TOTAL		11	9	4	
TOTAL GENERAL		37	32	7	

DECIDE l'inscription au Budget des crédits correspondants.

DONNE Pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2018-06 : Approbation du rapport annuel d'activités sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement « Exercice 2017 » du Syndicat Eau et Assainissement de Fontoy – Vallée de la Fensch (SEAFF).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE sans observation le rapport d'activités 2017 du SEAFF.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2019-07 : Approbation de la modification des statuts du SIVU « Fourrière du Jolibois » à Moineville : Adhésion des communes de WALMESTROFF (57) et VEKRING (57).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

EMET un avis favorable aux adhésions des communes de WALMESTROFF (57) et VEKRING (57), au SIVU « Fourrière du Jolibois » à Moineville,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2019-08 : Attribution des indemnités de conseil pour l'exercice 2018 aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Établissements Publics Locaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

D'ACCORDER en 2019 cette indemnité de conseil au taux de 100% par an au titre des prestations de conseil délivrées à la Commune aux trésoriers successifs,

DIT que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à :

- Monsieur BALAJ Roger, Receveur de la Commune pour la période du 01 janvier au 28 février 2018 pour un montant de 100,93 € brut,

- Monsieur REMY Jean-Marc, Receveur de la Commune pour la période du 01 mars au 31 décembre 2018 2018 pour un montant de 504,67 € brut,

DIT que les cotisations CSG, RDS et Solidarité seront déduites avant versement,

DIT que la dépense sera payée sur le crédit prévu à l'article 6225 du budget principal,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2019-09 : Demande de subvention de l'École Primaire Marie Curie pour un projet de classe transplantée dans les Vosges du 11 au 14 Juin 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

DECIDE qu'une subvention de 3.907,50 € sera versée à l'école primaire Marie Curie d'Aumetz pour une classe transplantée dans les Vosges (classe de découverte sur le thème « Biodiversité » du 11 au 14 Juin 2019 pour les classes de CE2 de M. BAJOT et de CM1 de Mme LAURENT (45 élèves) Cette subvention, représente 30 % du montant de ce séjour. 5 % supplémentaires peuvent être attribués au titre d'aide aux élèves dont les parents rencontrent des difficultés financières. Ces derniers pourront se rapprocher du CCAS afin d'obtenir une aide éventuelle après étude de leur situation.

DECIDE qu'un montant de 3.126,00 € représentant 80 % de la subvention pourra être versé dès à présent et que le solde de 781,50 € sera versé après production du justificatif du nombre d'enfants participant à ce séjour et pourra être minoré en fonction du nombre d'élèves y ayant participé.

DECIDE que cette somme sera inscrite et mandatée sur le Budget Primitif 2019 de la commune au Chapitre 65, Article 6574.

RAPPELE que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association bénéficiaire.

DONNE Pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2019-10 : Projet de Cheminements Doux dans la Commune d'Aumetz.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

ADOPE le principe de de réaliser et de favoriser :

Le développement des cheminements doux dans la localité et plus particulièrement :

- Les accès aux commerces,
- Les chemins de randonnée,
- Les pistes cyclables,
- Les chemins piétonniers,
- Les accès pour Personnes à Mobilité Réduite.

DIT que ces infrastructures seront agrémentées de mobilier urbain, protégées et sécurisées.

DONNE à Monsieur le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est close à 22 H.